



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

LUNDI 22 MAI 2023

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 23
- Pouvoirs : 5
- Excusé(e)s :
- Absent(e)s non excusé(e)s : 2

L'an deux mil vingt-trois, le 22 Mai, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 12 Mai 2023, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à Salle des Fêtes à MARENNES, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.
Secrétaire : Mme Sylvie CARRE

Présent(e)s :

Mmes et MM, Maryse MERARD, Cécile SUBRA, Nicolas VARIGNY (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Sophie BIBOLLET-JUSTE, Martine JAMES (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Arnaud DELEU, René MARTINEZ, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Denis CATHEBRAS (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD (Simandres), Mattia SCOTTI, Marie-Thérèse CHARRE CHAZAL, Béatrice CROISILE, Patrice LAVERLOCHERE, Roberto POLONI, Bettina VOIRIN (Ternay)

Pouvoirs :

M. Raymond DURAND (Chaponnay) a donné pouvoir à Mme Maryse MERARD (Chaponnay)
Mme Pascale LUCARELLI (St Symphorien d'Ozon) a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)
M. Patrice BERTRAND (Communay) a donné pouvoir à M. Jean-Philippe CHONE (Communay)
M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézin du Rhône) a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézin du Rhône)
Mme Frédérique LEPERS (Simandres) a donné pouvoir à M. Michel BOULUD (Simandres)

Excusé(e)s :

/

Absent(e)s non excusé(e)s :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)
Mme Christelle REMY (Communay)

N°2023-51-5.7.4 22/05/2023	Modification de la commission Permanente Intercommunale « Aménagement du territoire, extension et création des parcs d'activités, logement » – Modification de la délibération n°2022-74 du 4 juillet 2022
-------------------------------	--

Pierre BALLELIO, Président, rappelle à l'assemblée que :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-22, L5211-1, L5211-40-1 du CGCT ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2022-09-01-00026 du 1er septembre 2022 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération n° 2020-105 du conseil communautaire du 14 septembre 2020 créant 10 commissions thématiques au sein de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon et ouvrant les commissions aux conseillers municipaux des communes de rattachement ;

Vu la délibération n° 2020-106 du conseil communautaire en date du 14 septembre 2020 désignant les membres des commissions permanentes intercommunales de la CCPO, composées de deux élus titulaires par commune membre en respectant l'expression pluraliste des élus de l'assemblée communautaire ;

Vu la délibération n°2022-74 du conseil communautaire du 4 juillet 2022 modifiant la commission permanente intercommunale « Aménagement du territoire, extension et création des parcs d'activités, logement » ;

Vu le bureau communautaire du 10 mai 2023 ;

Considérant le courrier de démission du 08/02/2023 de Monsieur Benjamin AURANT du conseil municipal de la commune de Simandres ;

Considérant qu'ainsi il n'est plus membre de la commission « Aménagement du territoire, extension et création des parcs d'activités, logement » de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Considérant qu'il convient de remplacer Monsieur Benjamin AURANT au sein de cette commission ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **REPLACE** au sein de la commission « Aménagement du territoire, extension et création des parcs d'activités, logement » Monsieur Benjamin AURANT par Monsieur Yves CASTIN ;
- **DIT** que cette commission est désormais composée des membres suivants :

CHAPONNAY	COMMUNAY	MARENNES	St SYMPHORIEN D'OZON
Christophe DECLEZ	Patrice BERTRAND	Jean-Luc SAUZE	Sylvie CARRE
Fabienne MARGUILLER	Julien MERCURIO	David CARLIER	Michel MOULIN

SEREZIN DU RHONE	SIMANDRES	TERNAY
Christophe TEZENAS DU MONTCEL	Michel BOULUD	David DAGUILLON
Marc FASCINA	Yves CASTIN	Valérie GUIBERT

Télétransmise en Préfecture le **26 MAI 2023**
Affichée le
Certifiée exécutoire le **26 MAI 2023**

Pour extrait conforme au registre,
Pierre BALLELIO
Président

